

Règlement du Bike Park "La Pioche"

Ce règlement du Bike Park est là pour garantir la sécurité de tous et pour que la pratique se fasse dans de bonnes conditions et dans la bonne humeur.

Le Bike Park est interdit à tout pratiquant en dehors des heures d'ouverture.

Les pistes verte et bleue sont ouvertes à tout public.

Pour rouler sur les pistes rouge et noire vous devrez être membre du Cyclo Club de Coublevie (CCC) (voir QR code pour l'adhésion à la commission La Pioche). Cette inscription au CCC vous fournit une assurance complémentaire assistance et dommages corporels en cas d'accident.

Faites preuve de politesse et de respect vis-à-vis d'autrui notamment des promeneurs. Saluez les riders à votre arrivée au Bike Park.

Sécurité :

Il est indispensable de disposer de bonnes protections pour pratiquer en toute sécurité. **Le port du casque est obligatoire.** Gants, lunettes, chaussures fermées, genouillères, coudières et dorsale sont très vivement conseillés.

Il est obligatoire de ne jamais rouler seul (2 riders sont requis) et de disposer d'un moyen de communication pour pouvoir alerter les secours en cas d'accident.

Il est obligatoire de reconnaître les plus grosses difficultés avant de tenter des passages.

- Ne surestimez pas vos compétences.
- Prenez en compte la difficulté des parcours et des modules proposés et des limites de votre propre matériel.
- Ne passez pas d'une piste à l'autre sans regarder autour de vous.
- Ne vous arrêtez pas sur le parcours, stationnez toujours en dehors du tracé ! Pour faire des photos ou vidéos, restez en retrait des pistes et soyez vigilants !
- Respectez une distance de sécurité entre chaque pratiquant !

Entretien du site :

Le principe de l'association est que ce sont ceux qui roulent qui entretiennent les pistes.

Si un pratiquant dégrade le circuit il s'engage à le remettre en état.

STOP aux aménagements sauvages. Ne créez pas des tracés, passerelles et tremplins.

Les pistes ne pourront être modifiées que par le personnel autorisé de la mairie ou du CCC.

Respectez la nature. Ne laissez aucun déchet derrière votre passage.

Afin de ne pas dégrader les pistes en terre, celles-ci ne pourront pas être utilisées en cas de fortes pluies, de neige, de dégel ou si le CCC ou la mairie décide de les fermer.

Tout membre de la commission "La Pioche" s'engage à participer à l'entretien du site une ou deux fois dans l'année.

Gérard Humeau
Président du Cyclo Club de Coublevie

Antoine Godde
Responsable Commission La Pioche du CCC